

« Sadirac L'essentiel »

MAGAZINE MUNICIPAL

BIENTÔT
*notre distributeur
de billets arrive
à Sadirac* p.16

*Enfin
un distributeur
près de chez nous !*

*C'est pratique
pour les achats
entre particuliers.*

*Soutenir les commerces,
les associations et le
marché de la commune,
ça c'est essentiel !*

8 - SADIRAC (Gironde) - L'Eglise
Roger Marliquet, édité - Bazaas

- SOMMAIRE -



2 Actualités du personnel

3 Solidarité

Le CCAS met en place un service de transport
Projet d'accessibilité universelle

6 Les écoles

Du nouveau dans l'élaboration des menus

7 Vie économique

Portraits de commerçants
Le marché s'anime au rythme des saisons

9 Sécurité

Service de la police municipale : bilan 2021

Commerçants et entreprises de Sadirac : un coupon-réponse à compléter dans ce journal pour apparaître gratuitement sur le nouveau site et le Guide de la Mairie



10 Les élections Nouveaux bureaux de votes



12 Dossier : Gestion des risques d'inondation

Comprendre pour se protéger
Appel à la population

15 Travaux et cadre de vie

Point travaux : voirie, réseaux, assainissement
La cuisine centrale doit s'agrandir
Le DAB, c'est enfin parti
Le stade synthétique, serait-ce la fin ?

17 Environnement/Écologie

Sauvons les abeilles : dons de pièges à frelons
Travaux forestiers en cours
Entretien du cimetière

19 Urbanisme

Nouveau service de dépôt en ligne
Loi SRU : on vous explique

22 Association

Agenda de la vie associative
Merci pour votre mobilisation !

23 Culture

Sorties et culture au programme !
Nouvelle exposition « Céramique et archéologie préventive »
Assemblée générale de l'AFCC

26 Témoignages - Ils vous racontent

Portraits de bénévoles : Josiane MILLOT et Anne-Marie LIMOUZINEAU-GONIN de l'AmiBiSa

27 Communication

Retour en images sur les réseaux sociaux de la ville

28 Expression de la minorité

29 Démarches et infos



Les manifestations et informations annoncées dans le magazine sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Suivez l'actualité de la commune : www.mairie-sadirac.fr

Directeur de la publication : Patrick Gomez • Adjoint à la communication : Christophe Moiroux • Conception et création graphique : Négociatel • Impression : Imprimerie Mendiboure • Chargée de la communication : Eléonore Despres-Reiller • Document édité à : 2 200 exemplaires. ISSN en cours - dépôt légal à parution.

Distribué par vos élus municipaux dans les boîtes aux lettres de Sadirac, également disponible en libre distribution dans les lieux ouverts au public (hôtel de ville, bibliothèque) et commerces de la ville.

Contactez la rédaction : vous avez un sujet à proposer, des questions ou remarques n'hésitez pas à nous contacter communication@sadirac.fr



**S'adapter avec réactivité,
répondre à vos besoins
et construire l'avenir de
notre commune, tel restera
l'engagement de toute
l'équipe en 2022.**



Ouverture de l'assemblée générale de l'Association française des Cités de la Céramique.

Chères Sadiracaises, chers Sadiracais,

En ce début d'année, nous regardons 2021 avec un certain air de déjà-vu. Les restrictions sanitaires et de nouveaux efforts contraignent notre vie sociale. **Nous n'avons pas pu nous réunir pour la cérémonie des vœux, c'est pourquoi vous retrouverez mes vœux par message vidéo sur le site et les réseaux sociaux de la mairie.**

Néanmoins, ces incertitudes ne doivent pas nous empêcher d'avancer ensemble. Depuis son installation, la municipalité mène une politique qui, dans différents domaines, répond à de grands enjeux pour notre commune : concertation citoyenne, sécurité routière, action sociale et accessibilité universelle, mise en sécurité des bâtiments communaux et des voiries.

Aujourd'hui, comme pour chacune et chacun d'entre vous, nous devons faire face à une augmentation de nos charges de fonctionnement (eau, électricité, denrées, carburants etc.), alors que nos recettes baissent. C'est pourquoi, afin d'assurer la pérennité de la situation financière communale, des mesures et arbitrages devront être pris. **Dans ce contexte budgétaire particulièrement contraint, et malgré les difficultés rencontrées, nous continuerons à nous adapter avec réactivité pour garder le cap de nos engagements.**

En 2022, nous souhaitons poursuivre nos améliorations sur la **mobilité et la sécurité routière de la commune**. Nous avons sollicité le cabinet Agoracité qui en fin d'année nous a restitué une étude et des propositions au sein d'un schéma directeur sur la circulation piétonne, cycliste et motorisée.

Des travaux et aménagements seront engagés selon des priorités échelonnées sur toute la durée du mandat.

D'autre part, le projet **d'extension du cimetière sur Lorient** est lancé. Le dossier d'acquisition du terrain avance et nous attendons que l'étude géotechnique porte ses conclusions. **L'installation d'un distributeur automatique de billets en centre-bourg**, offrira prochainement aux habitants un service de retrait d'espèces de proximité, en soutien aux commerces de la commune et aux exposants du marché hebdomadaire.

Au lendemain des inondations des 17 et 18 juin 2021, nous avons pris les dispositions nécessaires afin d'engager des travaux urgents (sur la voirie et les fossés) et nous poursuivons nos efforts par la réalisation d'une étude complète des eaux pluviales et de ruissellement pilotée par un cabinet spécialisé et accompagnée par le Conseil départemental de Gironde. Celle-ci aboutira à la réalisation **d'un schéma directeur, qui une fois intégré au PLUI, nous permettra de mettre en place des mesures de gestion et de prévention** adaptées au territoire pour préserver les habitants de ces événements climatiques.

Comme vous le savez, en 2021 la commune a été informée **qu'elle répondait aux obligations de la loi Solidarité et Renouveau Urbain (loi SRU)**. Nous avons rencontré le secrétaire général de la Préfecture afin de faire lui part de nos interrogations quant aux conséquences et aux moyens que nécessite l'implantation de 25% de logements sociaux sur la commune.

Si nous devons aujourd'hui répondre à ces obligations, nous ne devons pas pour autant en perdre la maîtrise, et nous veillerons à ce que cela ne se fasse pas au détriment de notre cadre de vie et du bon fonctionnement de nos infrastructures.

Grand projet de concertation citoyenne, **l'assemblée communale représentative remettra en ce début d'année ses premières propositions de projets** après plusieurs réunions et concertations entre ses membres. D'autre part, si les conditions sanitaires le permettent, le **Conseil Municipal des Jeunes** sera relancé cette année.

Quelques nouveautés au sein du **personnel communal** avec la prise de nouvelles fonctions de Mesdames Samantha Bernadas et Julie Castillejo, en formation pour assurer les directions des services périscolaires de Lorient et du Bourg. Vous pourrez également retrouver Madame Anne-Pierre Bordet comme coordinatrice à la jeunesse et à la vie scolaire. Enfin Monsieur Jauffray Venet assure désormais la responsabilité des services techniques.

Cette année, nous aurons l'occasion de vous retrouver lors de deux grands rendez-vous électoraux, l'élection présidentielle en avril puis les élections législatives en juin.

N'oublions pas qu'il est primordial que chacune et chacun exerce son droit d'expression citoyenne.

S'adapter avec réactivité, rester à vos côtés pour répondre à vos besoins et construire l'avenir de notre commune, tel restera l'engagement de toute l'équipe en cette année 2022.

Bien à vous,
Votre maire, Patrick Gomez



Vous pouvez rencontrer le Maire sur rendez-vous le samedi matin - 05 56 30 62 29



Nouvelles arrivées



Jauffray VENET
Responsable des services techniques

Toujours attiré par les métiers manuels Jauffray VENET débute sa carrière en tant qu'apprenti serrurier métallier en obtenant un CAP chez les compagnons du devoir, puis un brevet professionnel au centre de formation de Blanquefort. En 2012, il devient charpentier métallier ce qui l'amènera notamment à travailler sur l'assemblage des nouveaux escaliers du Pont Jacques Chaban-Delmas (acrophobe s'abstenir... !). Il intègre l'équipe des services techniques en juin 2021 sous la responsabilité de Monsieur Claude Camou, la mairie lui propose en novembre de prendre la direction du service. Cette expérience en collectivité territoriale l'intéresse tout particulièrement de par la grande diversité des missions assurées par le service : entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux, logistique des manifestations municipales, installation du marché hebdomadaire, appui sur la mise en place des stocks de la banque alimentaire... Le service technique est un service qui doit être disponible et réactif aussi bien pour intervenir sur des problèmes urgents que pour entretenir quotidiennement le cadre de vie de la commune.



Théo BEZIAT - Animateur accueil périscolaire du Bourg

Ancien commercial, Théo BEZIAT se réoriente sur l'animation en décembre 2020. Titulaire d'un BAFA, il a travaillé à ses débuts en centre de vacances dont il garde de très bonnes expériences. C'est à Carbon-Blanc qu'il démarre sur un poste d'animateur en collectivité territoriale. Sadiracais depuis « toujours » (1998) il n'hésite pas à postuler au sein du service périscolaire de la commune et intègre ainsi l'équipe du Bourg à la rentrée de septembre 2021. Parmi ses missions il porte un intérêt particulier pour la mise en place d'activités éducatives et souhaiterait pouvoir, quand la crise sanitaire le permettra, animer des actions de cohésion et d'entraide entre les enfants, et participer ainsi à l'apprentissage du vivre-ensemble.



Aurélie LANSALOT
Animatrice accueil périscolaire de Lorient

Aurélie LANSALOT a quitté le Médoc où elle a grandi pour se rapprocher de Bordeaux et concrétiser son souhait de travailler dans les écoles. Petit à petit, elle arrive à ses objectifs en remplissant différentes missions dans le milieu scolaire et périscolaire (service entretien, garderie, cantine...) et en assurant notamment le remplacement d'ATSEM. C'est sur le terrain qu'elle acquiert les compétences et qualités requises pour travailler dans l'animation. Elle entame désormais sa formation au BAFA pour continuer à développer ses aptitudes professionnelles. Développer la créativité des enfants lors d'ateliers, confirme son souhait d'exercer dans l'animation et lui donne envie de se lever le matin !



Priscilla DERMEL
Animatrice accueil périscolaire de Lorient

Priscilla DERMEL est employée en tant qu'animatrice au service périscolaire de Lorient depuis août 2021, après y avoir réalisé 11 semaines de stage dans le cadre de son CAP petite enfance. Après l'obtention de 3 diplômes dédiés au service à la personne et de son BAFA, les concours et formations ne lui font plus peur ! Suite à des premières expériences en vente, et dans la gestion d'un institut esthétique familial pendant 2 ans, elle se réoriente dans le secteur de l'animation pour trouver un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Particulièrement intéressée par les plus petits pour les accompagner dans leurs premiers apprentissages, elle apprécie également accompagner les plus grands pour ainsi mettre en place des activités complémentaires. Le sens de son travail elle le retrouve aussi dans l'esprit d'équipe et la bonne humeur de ses collègues qui collaborent avec enthousiasme, c'est un vrai bonheur au quotidien.

Départ



Carole BARRET

Arrivée en 2012 à la mairie de Sadirac Carole BARRET quittera le 1er mars son poste à l'urbanisme pour remplir une nouvelle mission à la communauté de communes du Grand Cubzaguais. Elle a assuré ses fonctions à la mairie avec de véritables qualités d'écoute, de rigueur et de conseil auprès des administrés et des élus dans la gestion de dossiers complexes dont elle a été responsable. Les élus et les agents de la commune la remercient pour son professionnalisme, mais aussi pour la gaieté communicative qu'elle apportait au sein de toute l'équipe. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite et d'épanouissement dans cette nouvelle aventure professionnelle.

Mobilités internes



Anne-Pierre BORDET
Coordinatrice à la jeunesse et à la vie scolaire

Anne-Pierre Bordet prend de nouvelles fonctions en assurant désormais la coordination de la jeunesse et la vie scolaire au sein du service administratif. Vous pourrez désormais la retrouver dans les locaux de la mairie.



Samantha BERNADAS
Direction accueil périscolaire de Lorient



Julie CASTILLEJO
Direction accueil périscolaire du Bourg (en cours)

Après plusieurs années d'expériences professionnelles en tant qu'animatrices au sein des services périscolaires de la commune, Samantha Bernadas et Julie Castillejo occuperont très prochainement de nouvelles fonctions sur les directions des accueils périscolaires du Bourg et de Lorient. Pour cela elles passent la formation nécessaire afin d'obtenir leur Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport .

Nouveau :

le CCAS met en place un service de transport pour les habitants en incapacité temporaire ou permanente de déplacement.

La commune vous propose un nouveau service gratuit d'accompagnement auprès des habitants en perte d'autonomie permanente ou temporaire pour se rendre **sur le marché de la Halle et aux fêtes et manifestations culturelles de Sadirac. Les élus vous accompagnent avec le minibus de la commune.** Ce service tend à rompre l'isolement des personnes ne pouvant se déplacer par leurs propres moyens et s'inscrit dans le cadre du plan d'actions pour l'accessibilité universelle.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les habitants se trouvant en incapacité permanente, temporaire ou circonstancielle de déplacement.

ACCOMPAGNEMENT AU MARCHÉ DE LA HALLE

Vous habitez sur un secteur éloigné du centre bourg, vous n'avez pas de moyen de transport et vous aimeriez vous rendre au marché de Sadirac les vendredis après-midi ?

À partir du vendredi 11 mars 2022, puis tous les 15 jours (25/03, 08/04, 22/04, 06/05, 20/05, 03/06, 17/06) les élus vous proposent de vous accompagner au marché de la Halle qui a lieu Place Fouragnan de 16h à 20h.

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous auprès de l'accueil de la Mairie avant chaque mercredi 17h. Les élus viendront vous chercher chez vous entre 15h30 et 16h pour profiter du marché de 16h à 17h30 avant un retour à votre domicile. Attention les places sont limitées, n'oubliez pas de réserver!

ACCOMPAGNEMENT AUX FÊTES ET MANIFESTATIONS

Vous habitez sur un secteur éloigné du centre bourg et vous n'avez pas de moyen de transport et vous aimeriez vous rendre aux soirées et événements de notre commune ?

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous auprès de l'accueil de la Mairie avant chaque mercredi 17h précédant la manifestation. Les élus viendront vous chercher à votre domicile et assureront votre retour (horaires départ et retour à définir selon les manifestations).



Transports prévus pour les manifestations suivantes :

- **Le repas des aînés** le dimanche 6 mars 2022
- **Le salon du Livre et de la BD** à la salle Cabrales le dimanche 27 mars 2022
- **Sadirock** le samedi 2 avril 2022
- **Le printemps fait sa fête** le dimanche 1^{er} mai 2022
- **Céramique en Fête** le samedi 11 juin 2022
- **Les Pistes Gourmandes** les samedis 18, 25 juin, 2 juillet et le mercredi 13 juillet

Projet d'Accessibilité Universelle

Ou l'accès de tous à toute activité

Depuis 1 an et demi, nous avançons sur ce concept qui permet de développer des environnements réduits en obstacle pour toute personne présentant des déficiences (motrice, auditive, visuelle, cognitive, intellectuelle) ou qui se retrouve en situation d'incapacité temporaire.

La commune s'engage sur un vaste plan d'actions. Découvrez dans cet article le bilan 2021.

34 Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP)

(liste p.6 du Sadirac l'Essentiel d'Octobre 2021)

| 1 ^{er} trimestre 2021 | 2 ^{ème} trimestre 2021 | Août 2021 |
|---|--|--|
| Evaluation du degré d'accessibilité | Elaboration d'un échéancier de mise en accessibilité sur 3 ans | Demande de dérogation auprès de la Préfecture et suspension de sanctions potentielles. |
| ↳ Aucun des 34 sites n'est accessible à 100% | ↳ 550 000 € sont nécessaires | ↳ Octobre : la Préfecture prend acte de notre engagement |



Tout au long de l'année, nous avons investi **40 000 €** pour la mise en accessibilité :

- ↳ Des cheminements et places de stationnement des 3 écoles, de la cuisine centrale et du local CCAS.
- ↳ De la signalétique des escaliers du bureau périscolaire et des 3 écoles.



Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

- Présentation, à l'ensemble des élus municipaux en décembre 2021, de l'expertise des voies de circulation de la commune par le cabinet Agoracité.

Accompagnement de sadiracais* au marché de Créon :

- Le mercredi matin (comme les années précédentes).
- Ouverture d'un arrêt à Lorient, en supplément de celui du Bourg.
- 3 personnes accompagnées à 9 reprises par un agent municipal et un élu.

Accompagnement de sadiracais* au centre de vaccination de Sadirac :

- 130 personnes inscrites sur le Registre des Personnes Vulnérables contactées à plusieurs reprises par des élus.
- Aide à la prise de rendez vous pour une vingtaine de personnes.
- 4 personnes accompagnées par des élues et l'association Action Solidaire Sadiracaise.
- 1 personne accompagnée en véhicule adapté grâce au partenariat avec la MAS LADAPT de Camblanes-et-Meynac.



* Selon critères : sadiracais ayant une incapacité permanente, temporaire ou circonstancielle et/ou n'ayant pas de moyen de locomotion.

Verbalisations pour non-respect des places de stationnement et des voies de cheminement piétonnier

- 38 PV pour stationnement interdit sur place PMR.
- 7 PV pour stationnement interdit sur trottoir.

Sensibilisation aux handicaps des enfants scolarisés sur Sadirac

- Après l'arrêt des TAP, poursuite de l'initiation à la Langue des Signes Française dans le cadre des activités communales périscolaires.



Organisation d'un goûter pour les personnes isolées le 25 Août :

- Une vingtaine de personnes contactées.
- Une quinzaine de personnes intéressées, 7 disponibles ce jour-là.
- 3 personnes accompagnées par des élèves.

Un second goûter a été organisé, avec d'autres personnes, en décembre mais annulé pour raison sanitaire.

Mise en place d'un groupe de travail

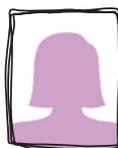
- 1^{ère} réunion en avril 2021.
- Ce groupe participe à définir les plans d'actions et garantit le suivi de leur déploiement.



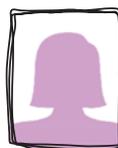
ALBARRAN Fabienne
Âge d'Or



BADETS Margaux
Étudiante en Master dans
l'innovation et l'intervention sociale



BOUTIN Claire
Aide soignante



CAMUS Emilie
ESAT de Sadirac



FUSTER Anne-Aurélien
Ergothérapeute et Conseillère
municipale de Sadirac déléguée à
l'accessibilité universelle



GARCIA Jocelyne
Les mots de Jossy



GOMEZ Patrick
Maire de Sadirac



GRATIOT Virginie
D'une Rive à L'Autre



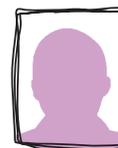
JASLIER Brigitte
Assistante maternelle et
Conseillère municipale de Sadirac



LATRILLE Catherine
Aide soignante



METIVIER Estelle
Infirmière et Adjointe au Maire
de Sadirac à l'action sociale-
seniors-intergénérationnel-
handicap



MOLENAT Jean-Pierre
Chargé de mission pour
l'accessibilité GIHP Aquitaine



TOURET Coraline
Représentante APF France
Handicap

Elaboration des objectifs pour 2022 :

- Mise en accessibilité d'une partie des ERP/IOP et mise en application d'un PAVE.
- Sensibilisation aux différents handicaps.
- Pérennisation de l'accompagnement des sadiracais, (selon critères de mobilité), aux marchés de Sadirac et Créon et élargissement aux événements organisés sur la commune (voir p.3).
- Création d'un logo pour ce projet.
- Formation du personnel municipal aux handicaps.

Appel à participation

Le projet d'accessibilité universelle se veut collaboratif et participatif.

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou participer au groupe de travail, vous pouvez contacter Anne-Aurélien FUSTER
aa.fuster@sadirac.fr

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet !!

Ensemble, nous irons plus loin.



Les écoles



Restaurant scolaire : du nouveau dans l'élaboration des menus



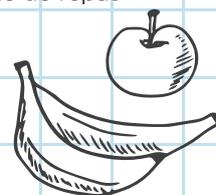
La commune a décidé de remettre en place la commission restauration pour associer différentes parties prenantes à l'élaboration des menus de nos écoles, sous l'œil expert de notre diététicienne M^{me} Maud Fontalirand.

Celle-ci est composée de :

- un représentant des associations de parents d'élèves de Lorient et du Bourg
- deux élus du conseil municipal
- du chef cuisinier Fabrice Lhairaud
- de la coordinatrice du service jeunesse et vie scolaire
- des directions des services périscolaires du Bourg et de Lorient
- une diététicienne

Nouveau :

- un bénéficiaire du portage de repas à domicile
- un agent en charge du portage de repas
- deux représentants du CCAS



La commission restauration se réunira avant les vacances de chaque période pour élaborer les menus.

LE RESTAURANT SCOLAIRE A ATTEINT 27% DE PRODUITS BIO EN 2021 !

Le service continue ses actions de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire, et la tâche ne fut pas simple en 2021 avec la situation sanitaire qui a entraîné la fermeture de nombreuses classes. Afin de ne pas perdre les repas préparés des dons ont été proposés aux bénéficiaires du CCAS.



Simplification des services sur Carte +

A compter du 1^{er} janvier 2022, les parents des élèves doivent uniquement remplir **un seul dossier d'inscription et de réservation sur Carte +** pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire.

Les familles ne recevront par conséquent qu'une seule facture pour les 2 services.

Les dossiers d'inscription seront à compléter du 15 mai au 15 août précédent la rentrée scolaire sur Carte + :
<https://sadirac.cartepius.fr>

Vous n'avez pas accès ou rencontrez des difficultés avec INTERNET ? La mairie vous accompagne ! Merci de vous rapprocher du service scolaire ou des directions des accueils périscolaires.

Service scolaire Mairie de Sadirac 05 56 30 62 29 / scolaire-periscolaire@sadirac.fr



Portraits de commerçants



DU NOUVEAU AU CENTRE BOURG : KARINE HABLE PHOTOGRAPHE

« Une photo fige le présent. Le temps n'a pas de prise sur elle. **C'est pour cela qu'il y a tant de plaisir à tourner les pages d'un album de famille qui conserve vivants les souvenirs de moments de bonheur.** C'est une manière de remonter le fil des années, parfois jusqu'aux premiers jours d'une vie ».

Photographe amatrice depuis 11 ans KARINE HABLE a créé son entreprise en 2020. Originaire de Camblanes-et-Meynac, c'est à Sadirac qu'elle a choisi de déménager son studio, pour l'installer 5 route de Créon (anciennement Institut Christelle) où elle vous reçoit en toute convivialité, uniquement sur rendez-vous. **Elle a fait de la famille son sujet de prédilection, avec une spécialité en grossesse et naissance, animée par l'envie de signer par des photos aussi jolies que naturelles, les grandes étapes de la vie d'un couple.**

A l'exception des photos de mariage, tout se passe dans son studio où elle accueille ses clients dans une ambiance conviviale et bienveillante. **Dans le courant du premier semestre 2022, KARINE HABLE proposera aussi la prise de vue des photos d'identité sur RDV.**

KARINE HABLE PHOTOGRAPHE
5 route de Créon 33670 Sadirac
07 85 60 53 28
karinehablephotographe@gmail.com



ENTRE DEUX VUES OPTICIEN INDÉPENDANT

Fabien DA SILVA, jeune entrepreneur sadiracais vient d'ouvrir un centre d'optique sur la commune de Pompignac.

Fabien & Nicolas
1-3 Avenue de l'Entre-Deux-Mers
33370 Pompignac
Tél : 05.56.64.30.72
Fax : 09.75.53.30.72



DU NOUVEAU CHEZ CAROLINE COIFFURE

C'est au 3 route de Saint-Caprais, à côté de la **BOUCHERIE SADIRACAISE** et **SCHNOCK PIZZA** que vous découvrirez, pour celles et ceux qui ne le connaîtraient pas encore, le salon de **CAROLINE COIFFURE** installé au centre bourg depuis 15 ans.



En 2022, Caroline, soucieuse de mieux servir sa clientèle et d'apporter plus de service, renforce son équipe avec Nathalie. Nathalie vous fera découvrir les bienfaits d'un massage **au bol Kansu** et secondera Caroline en coiffure. « Un massage au bol Kansu vous emplit de **sensations douces et apaisantes.** »

3 route de Saint-Caprais 33670 Sadirac
Pour tout renseignement complémentaire appelez Caroline au 06 13 42 95 44.



MYRIAM INSTITUT DE L'ORIENT : « FAITES-VOUS CHOUCOUTER À DOMICILE ! »

Après avoir travaillé dans plusieurs instituts, Myriam, esthéticienne diplômée, a créé son **entreprise d'esthétique à domicile** en janvier 2020. Passionnée par son métier d'esthéticienne, Myriam développe ses compétences en se formant régulièrement pour offrir à sa clientèle **une offre de soins complète.** En juin, elle proposera une nouvelle prestation : le maquillage permanent. Vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Myriam.



Myriam Institut de l'Orient
49, chemin de Farizeau 33670 Sadirac
Par téléphone ou SMS au 07 50 95 04 45
institut2lorient@gmail.com



COUPON-RÉPONSE POUR LES COMMERÇANTS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Vous souhaitez être référencé sur le nouveau site internet et le Guide pratique pour sa nouvelle publication en 2022 ?

Remplissez les informations au verso de ce coupon-réponse et retournez-le au plus tard le **30 mars** à la Mairie de Sadirac par courrier :

25 route de Créon - 33670 SADIRAC ou par mail à communication@sadirac.fr

Vous pouvez également compléter le coupon-réponse en ligne en scannant ce QR CODE



Votre marché hebdomadaire s'anime au rythme des saisons !

Se rendre au marché de la Halle c'est prendre plaisir à découvrir les étales des nombreux commerçants et exposants présents, mais aussi se retrouver à l'occasion de différentes animations qui rythment les saisons. Seul, accompagné ou en famille, on y aime découvrir des produits de qualité (régionaux et locaux), boire un verre et déguster quelques mets sur place, quand les conditions sanitaires le permettent.

Le marché de Sadirac vit grâce à la volonté des exposants fidèles, et nouveaux venus, qui s'engagent avec la mairie pour animer le marché et vous proposer des offres et cadeaux. Mais c'est sans compter également sur les clients et visiteurs qui font vivre les commerces de proximité. **La réussite du marché ne peut se faire qu'avec vous !**



En décembre c'est la Tombola du marché de la Halle avec des paniers garnis à gagner.



A l'automne on fête Halloween au marché !



Au printemps, une plante offerte pour tout achat réalisé sur le marché.



En 2022 les commerçants du marché et la mairie vous donneront rendez-vous au fil des saisons pour de nouvelles animations (sous réserve des conditions sanitaires).



TOUS LES VENDREDIS DE 16H À 20H RETROUVEZ VOS COMMERÇANTS ET EXPOSANTS DU MARCHÉ.

- Château Thioulet, Château Mamou, Château Farizeau
- L'E-CHOPPE à bières
- Les fromages de JM
- Primeur BIO Maxime
- YAKEDUBON
- Moussou traiteur
- Rôtisserie Perez
- LBS de Fred fruits et légumes
- Aux champignons de Citon
- Le café de la rose de Guyenne
- Les Délices de Bichon Chocolatier (suivant les saisons)
- Sandrine Virot Artisan d'art tapissier d'ameublement
- Floralement Votre
- Les bijoux de Pauline
- USS pour les marrons chauds
- Comptoir burger



COUPON-RÉPONSE POUR LES COMMERÇANTS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Nom de la société :

Secteur d'activité :

Nom du dirigeant :

Adresse complète :

Tél fixe : Portable :

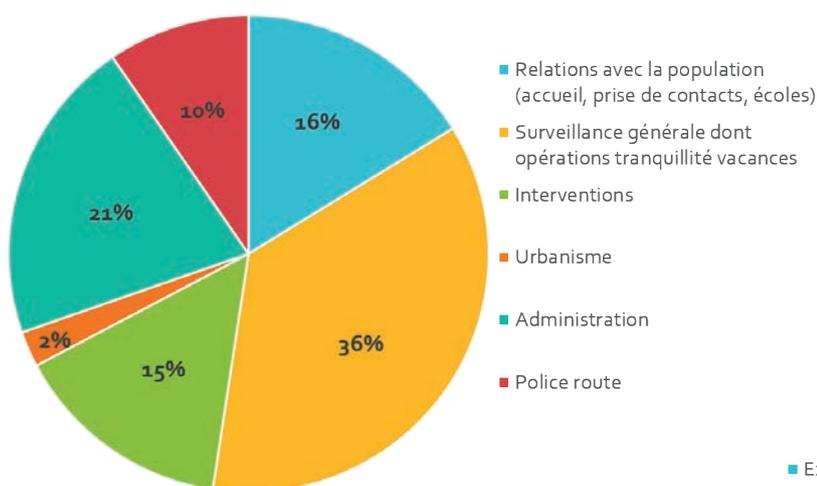
Mail :



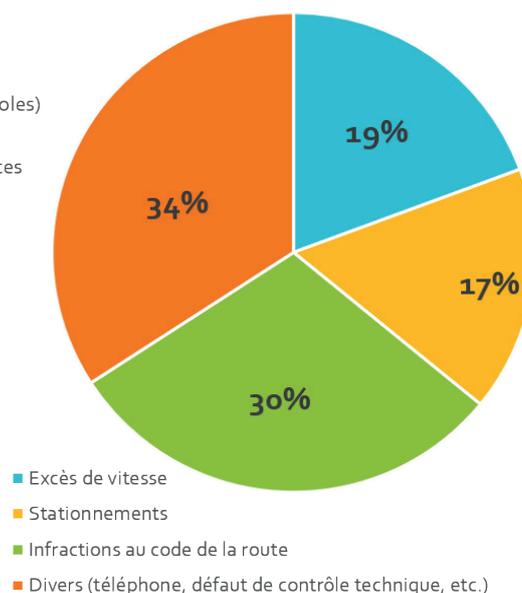
Service de la police municipale, sécurité et prévention : bilan 2021

En 2021, la municipalité a décidé de renforcer le service de police municipale de Sadirac avec l'embauche d'un deuxième policier. Cette politique a permis de mettre en place de nouvelles actions de sécurité routière, d'intensifier des opérations de surveillance au service de la population (opération tranquillité vacances) mais également de développer des actions de prévention et de lutte contre les incivilités. Une efficacité du service qui repose également sur la bonne coordination avec la Gendarmerie de Créon. Découvrez le bilan du service pour l'année 2021.

Activités du service en 2021



Activité police route 2021



Le service de police municipale a développé de nouvelles actions, parmi lesquelles :

- ⇒ La prévention et la sensibilisation des usagers de la route dans le cadre des services de police route : contrôles de vitesse sur les axes principaux de la commune avec cinémomètre (route de Créon, route de St Caprais, RD14, route Citon Cenac, route de Lignan, RD671, chemin Pelisse à Lignan, route de Camarsac, RD13, RD14, centres bourg Lorient et Sadirac).
- ⇒ Mise en place des opérations tranquillité vacances pour faire diminuer le risque de cambriolage.
- ⇒ Développement d'actions de prévention en coordination avec la Gendarmerie de Créon, qui nous avise dès qu'un fait (cambriolages, dégradations, accidents, vols, rixes, etc.) se produit sur le territoire communal afin de cibler les secteurs propices au fait communiqué et sensibiliser les riverains.



Présence d'au moins un policier municipal au service de la population tout au long de l'année (pas d'absence suite congés).

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022

Nouveaux bureaux de votes à Sadirac

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : DIMANCHE 10 AVRIL 2022 ET DIMANCHE 24 AVRIL 2022

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : DIMANCHE 12 JUIN 2022 ET DIMANCHE 19 JUIN 2022

NOUVEAUX BUREAUX

Bureau 1 - Mairie

Bureau 2 - Salle Cabrales

Bureau 3 - Salle Pierre Bosc

Bureau 4 - Salle Cabrales



POURQUOI UN NOUVEAU BUREAU DE VOTE ?

Chaque commune est divisée, par arrêté préfectoral, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. Afin de faciliter le bon déroulement des opérations électorales, il est préconisé de ne pas excéder le nombre de 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau.

Sadirac compte plus de 3300 électeurs inscrits, il était nécessaire de rééquilibrer les bureaux et de créer un bureau de vote supplémentaire afin de mieux les organiser et de les tenir le jour du scrutin.

INSCRIPTIONS

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune. Si ce n'est pas le cas, inscrivez-vous en mairie ou en ligne sur Service-Public.fr.

Il vous suffit de fournir **une copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de -3 mois**.

Pour voter à l'élection présidentielle, inscrivez-vous avant le 4 mars 2022 et avant le 6 mai 2022 pour les législatives.

LE JOUR DU SCRUTIN

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Au-delà de 19h aucun électeur ne sera admis dans la file d'attente.

Vous devez vous présenter à votre bureau de vote munis impérativement d'une **pièce d'identité**. Vous recevrez par voie postale votre nouvelle carte électorale quelques jours avant le scrutin.

COVID19

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bureau de vote, **munissez-vous de votre propre stylo** à encre indélébile noire ou bleue. Le respect des gestes barrières est indispensable.

PROCURATION

Si vous ne pouvez pas être présent le jour du scrutin vous pouvez toujours donner une procuration en Gendarmerie ou en ligne. Vous souhaitez déposer une demande de procuration en ligne, rendez-vous sur le site : www.maprocuration.gouv.fr. Toutes les informations sont disponibles également sur le site de la mairie : www.mairie-sadirac.fr

Si vous avez des questions sur votre situation électorale, n'hésitez pas à contacter le service élection en mairie au **05.56.30.62.29** ou à etat-civil@sadirac.fr

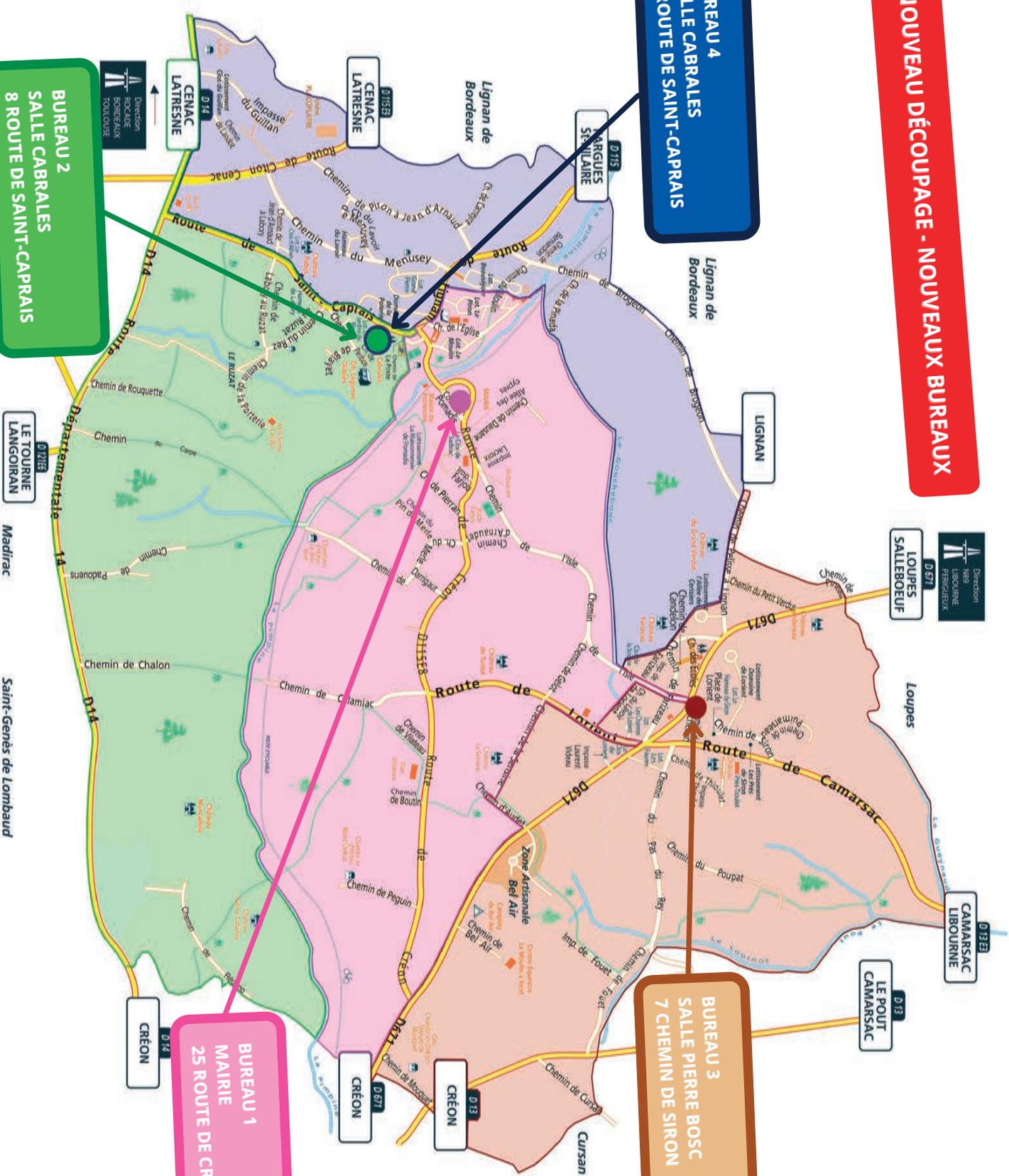
NOUVEAU DÉCOUPAGE - NOUVEAUX BUREAUX

BUREAU 4
SALLE CABRALES
8 ROUTE DE SAINT-CAPRAIS

BUREAU 2
SALLE CABRALES
8 ROUTE DE SAINT-CAPRAIS

BUREAU 1
MAIRIE
25 ROUTE DE CRÉON

BUREAU 3
SALLE PIERRE BOSC
7 CHEMIN DE SIRON



Direction
N 89
LIBOURNE
PÉREUILLEUX
D 571

LOUPES
SALLEBOEUF

Direction
N 133
CAMARSAC
LIBOURNE
D 133

LE POUT
CAMARSAC

Direction
N 14
ROCADE
BOBEMINX
TOULOUSE
D 14

CENAC
LATRESNIE

CENAC
LATRESNIE

Direction
N 728
LE TOURNE
LANGOIRAN
D 728

Saint-Genès de Lombaud

CRÉON

CRÉON

CRÉON



Risques d'inondation : comprendre pour se protéger

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Un évènement climatique exceptionnel et la conjonction de phénomènes (pluies diluviennes, 2 mois de précipitations en 2h) entraînant des coulées de boue et des inondations.

Des circonstances aggravées par...

- ⇒ des exutoires, des réseaux sous dimensionnés ou mal entretenus.
- ⇒ des fossés encombrés, délaissés.
- ⇒ une imperméabilisation des sols non maîtrisée.

Ce qui a provoqué ...

- ⇒ une vingtaine de maisons sinistrées et submergées (entre 50 et 150 cm) par de l'eau boueuse.
 - ⇒ des nombreux véhicules irrécupérables.
 - ⇒ des kms de fossés et buses à curer.
 - ⇒ une centaine d'habitants touchés.
 - ⇒ des revêtements de chaussée arrachés.
 - ⇒ 400m³ de déchets (meubles, électroménager, livres, vêtements, etc.) évacués.
 - ⇒ des classes et le service technique inondés.
 - ⇒ des talus et des voiries effondrés.
 - ⇒ le stade synthétique très endommagé.
- ⇒ Des coûts impressionnants qui restent encore à chiffrer pour les sinistrés, pour la commune, et par conséquent pour les sadiracais.

QU'EST- CE QUI A ETE FAIT DANS L'URGENCE ?

- ⇒ L'assistance immédiate des services municipaux, CCAS, Action Solidaire Sadiracaise et bénévoles.
- ⇒ Une demande de reconnaissance de classement en état de catastrophe naturelle.
- ⇒ Une aide des services techniques durant un mois et demi aux sinistrés, à la collecte des déchets en benne.
- ⇒ Travaux d'urgence et ponctuels sur les voiries et les réseaux.
- ⇒ Reprofilage et curage des fossés.
- ⇒ Hydrocurage (nettoyage) de buses (publiques et privées).
- ⇒ Passage de caméras pour contrôler le réseau assainissement.

UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ ET UNE GRANDE MOBILISATION

- ⇒ La mobilisation des élus de l'équipe majoritaire et nombre de bénévoles sadiracais dès les 1^{er} jours chez les habitants et dans les bâtiments communaux les plus touchés.
- ⇒ Des propositions d'accueil aux sinistrés.
- ⇒ Des dons des habitants pour pallier aux besoins les plus urgents.
- ⇒ Un relogement en urgence de quelques riverains.
- ⇒ Mise en place d'une équipe d'élus, interlocuteurs privilégiés des sinistrés.
- ⇒ Mise en place d'un suivi psychologique.
- ⇒ L'assistance immédiate de 2 entreprises de travaux publics pour nous aider à nettoyer la boue des rues, du Semoctom pour la mise à disposition de bennes, du département de Gironde pour un nettoyage par balayeuse.

**Une nouvelle fois, MERCI à tous ceux présents avec nous,
pour nos concitoyens.**

ET AUJOURD'HUI ?

- ⇒ Renforcement de l'entretien des voiries, des fossés et des cours d'eau par la commune.
- ⇒ Sensibilisation au respect des obligations d'entretien auprès des riverains concernés pour lutter contre les facteurs aggravants.
- ⇒ Une demande d'intégration de mesures pour lutter contre l'artificialisation des sols dans le cadre de la modification du règlement du PLUI en cours.

ET POUR L'AVENIR ? UNE ÉTUDE POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION PAR LES EAUX PLUVIALES



Consultation de bureaux d'études

- ⇒ pour la réalisation d'une étude complète des eaux pluviales et de ruissellement sur la commune,
- ⇒ pilotée par un cabinet spécialisé et accompagnée par le Conseil départemental de Gironde.



Afin d'établir un schéma directeur à intégrer au PLUI (lors de la prochaine révision) qui permettra :

- ⇒ La réalisation d'un plan topographique.
- ⇒ L'analyse des bassins versants.
- ⇒ De répertorier les zones sensibles au PLUI.
- ⇒ De vérifier l'état et la continuité des fossés, des couloirs d'écoulement, des busages, des secteurs de rétention d'eau.
- ⇒ De rechercher des solutions pour collecter et maîtriser les arrivées d'eaux en pluviales.
- ⇒ De définir les secteurs à traiter en urgence.
- ⇒ D'établir un plan d'aménagements sur 3/5/10 ans.
- ⇒ La mise à jour d'un Plan Communal de Sauvegarde.



Avec pour objectifs :

- ⇒ Appréhender les conséquences de l'urbanisation.
- ⇒ Rechercher les solutions appropriées d'aménagement.
- ⇒ Maîtriser et mieux régler l'imperméabilisation des sols.
- ⇒ Garantir une qualité des réseaux pluviales publics **ET** privés.

Une étude fiable pour mettre en lumière la situation de notre commune protéger les habitants et les biens.

Alerter, Prévenir et Informer

Des enjeux pour l'avenir

UNE ÉQUIPE D'ÉLUS MOBILISÉS : QUI S'OCCUPE DE QUOI ?

Claude CAMOU 1^{er} adjoint
en charge des bâtiments publics et des services techniques.
c.camou@sadirac.fr

Benoit LAMARQUE conseiller municipal
délégué en charge de la voirie, de l'assainissement
b.lamarque@sadirac.fr

Christophe COLET conseiller municipal
en charge de l'environnement et du cadre de vie et rapporteur SIETRA
c.colet@sadirac.fr

Entretien des cours d'eau et des fossés : tous concernés !

⇒ Si vous êtes propriétaire (ou exploitant) riverain d'un cours d'eau

En tant que riverain propriétaire du lit du cours d'eau et des berges jusqu'à son milieu, cette propriété de sol et d'usage implique des droits et devoirs (article L210-1 du Code de l'environnement).



⇒ En cela, chaque riverain est tenu **d'entretenir régulièrement le cours d'eau et ses berges avec comme objectif de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état** (exemple : élaguer la végétation des berges, supprimer les branches ou objets flottants qui font obstruction..).

⇒ **De même chaque riverain se doit de gérer ses eaux pluviales et ne pas les renvoyer sur la propriété voisine (article 641 du Code civil).**

⇒ Pour toute question ou information complémentaire vous pouvez contacter le Syndicat Intercommunal d'Étude pour les travaux, la Restauration et l'Aménagement de la Pimpine (SIETRA) qui pourra vous renseigner : 51 chemin du Port de l'Homme - 33660 Latresne 05 56 94 26 38

Les obligations des riverains en matière d'entretien des fossés

⇒ La commune propriétaire des fossés en limite des routes communales et départementales, est chargée de leur entretien.



⇒ Cependant les riverains sont responsables de l'entretien du fossé longeant leur propriété **sur une distance de 5 mètres de part et d'autre de leur accès, et de la buse située sous le passage.** S'ils ne sont pas nettoyés cela ne relève pas de la responsabilité de la commune ou du département.

La justification est la suivante : éviter que les engins qui curent le fossé n'abîment les têtes de pont.

⇒ Tout riverain doit donc **maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété** (article 640 du Code civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés. D'autre part, tout propriétaire riverain d'un fossé doit procéder à son entretien régulier afin que l'évacuation des eaux puisse se faire en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code civil).

⇒ **Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?**

Dans ce cas, l'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code civil).

Ces différentes obligations doivent être réalisées dans un souci de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau.

Tous concernés !



APPEL À LA POPULATION

Nombres d'habitants, lors des intempéries du 17 juin 2021, ont pris des photos ou des vidéos.

L'ensemble de ces enregistrements seront une source d'information pour l'étude sur la prévention et la gestion des risques d'inondation.

C'est pourquoi, à l'initiative de Claude Camou 1^{er} adjoint, il a été proposé la création d'une banque de données photos et vidéos.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour y participer, envoyez-nous vos photos ou vidéos (4-5 maximum) à l'adresse mail suivante :

inondations2021@sadirac.fr

Important : vous devez impérativement indiquer sur le nom des fichiers :

- la localisation géographique de l'image > **N° de Voie - Nom de voie**

Exemple :



n° 10 pinada

- Votre NOM et PRENOM

Vous pouvez apporter vos observations éventuelles sur les éléments transmis (niveau d'eau...).

Et si vous avez des questions, vous pouvez contacter Monsieur Claude Camou uniquement par mail sur :

inondationscamou@sadirac.fr

exclusivement sur cette adresse

(aucun entretien téléphonique possible)

La commune vous remercie pour l'aide précieuse que vous apporterez à l'élaboration de cette banque de données.



Point travaux voirie, réseaux et assainissement

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE DE CRÉON RÉALISÉS DANS LES TEMPS !

Les travaux de la route de Créon se sont très bien déroulés. Les équipes de l'entreprise SOC ont mis les bouchées doubles pour finir les travaux avant les vacances de fin d'année. Pourtant vu la tournure que prenait la préparation des travaux avec les contraintes imposées par le Centre Routier de Créon et les transports de la région Nouvelle Aquitaine, la partie n'était pas gagnée d'avance. Sur les deux semaines de travaux, il n'y a pas eu d'incident à déplorer au niveau de la déviation.



Raccordement aval réalisé



Rabotage voirie



Blindage



Route de Créon

AVANT



APRÈS



UNE CAMPAGNE DE RÉFECTION DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE

A partir de janvier commence une campagne de réfection de marquage au sol réalisée par l'entreprise Signaux Girod. Cette réfection se déroulera sur Sadirac et au niveau de l'école de Lorient avec la création d'un nouveau passage piéton.



Nous allons aussi marquer tous les arrêts de bus avec des zigzags jaunes accompagnés de logos enfants afin de prévenir en amont les arrêts et de sécuriser la voirie.



ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES FOSSÉS

En complément des entretiens programmés des fossés, des actions sont menées en régie par notre équipe du service technique et par des prestataires afin de répondre à des besoins d'entretien et d'amélioration des écoulements des fossés.

⇒ Route de Lignan

Reprofilage des fossés.

⇒ Chemin de la Pinada

Coté impair : un reprofilage complet du fossé a été réalisé avec un busage partiel et curage des 2 caniveaux en attendant le nettoyage du talus par le département pour dégager celui du pied de talus.

Coté pair : curage de l'ensemble.

⇒ Chemin de Brogeon (de la rte de Lignan au chemin de Pelisse)

Reprofilage ponctuel.

Continuité de l'écoulement des eaux dans les fossés.

Destruction d'une entrée non conforme vers un terrain en friche.

Réouverture d'un fossé pour limiter des passages d'eau non maîtrisés chez les riverains.

Réalisations programmées sur le 1^{er} trimestre

⇒ Chemin de la Porterie

Accotements du busage.

⇒ Chemin de Carreyre et intersection Jean d'Arnaud

Enrochement en pied de buse.

Renforcement de talus et abattage d'arbre « mort » sur accotement.

⇒ Chemin de Bernardon

Réfection totale du fossé avec exutoire vers la Pimpine.

Recherche des réseaux et leurs circuits.

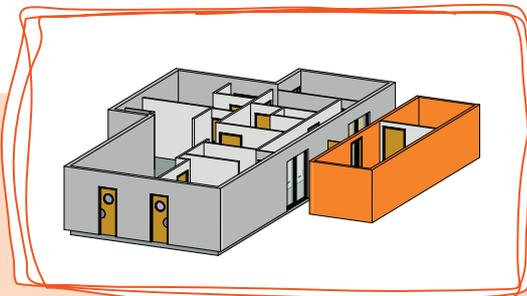
⇒ Route de Lignan

Aménagement de l'ouvrage sous chaussée, alignement et enrochement.

Fermeture de la Côte de Pomadis aux véhicules sauf accès aux riverains. Voie dédiée aux piétons et cyclistes.



La cuisine centrale doit s'agrandir



Depuis près de 3 ans, les cuisines de la municipalité assurent la fabrication, la distribution, le transport des repas destinés aux enfants des groupes scolaires et aux personnes âgées. Personne ne saurait contester ni la qualité des réalisations, ni la diversité, ni l'équilibre des menus, ni la recherche au développement des goûts et l'essor du « bio ». Au-delà du surcoût, logique et évident, les infrastructures doivent être adaptées et à l'évidence la décision du passage de la prestation externe à la fabrication en régie a été prise un peu dans la précipitation ou du moins pas parfaitement appréhendée.

De plus, la fabrication des repas, aujourd'hui 540/jour, nécessite :

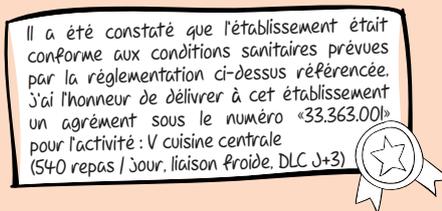
- ⇒ des équipements adaptés et conformes,
 - ⇒ un espace de préparation et de réalisation minima répondant aux normes sanitaires,
 - ⇒ une organisation des lieux réglementée
- ... ce qui hélas n'est pas le cas des 2 derniers points.

2020, après un effondrement partiel du plafond (épisodes pluvieux du 15 août) une réparation d'urgence est assurée le lendemain par le service technique municipal. Constat de graves problèmes d'étanchéité de toitures et d'isolation. La réfection totale de la toiture a été effectuée début 2021 et une rénovation des plafonds, de l'électricité, des murs, des façades a été réalisée en juillet 2021 (aucun accueil d'enfant) pour un montant total de plus de 80 000€.

Septembre 2021, une rencontre avec les services de contrôle, pour nous attribuer ou non l'agrément, dans un climat de « suspicion et manque de confiance évident ». Des exigences réclamées sans résultats ou presque ou du moins non satisfaisants...mais une nette amélioration est constatée. La mairie et son 1^{er} adjoint M. Camou s'engagent à la poursuite des travaux de rénovation et proposent une extension de la cuisine avec un ensemble modulaire accolé aux cuisines (env.30 m²), au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Grâce à l'excellent travail de notre chef des cuisines, Fabrice Lhairaud, et la démonstration de la nouvelle municipalité à vouloir faire et bien faire, nous obtenons un agrément provisoire, qui sera renouvelé ou non lors de nouveaux contrôles en décembre 2021 et courant 2022.

Décembre 2021, nouveau contrôle et...
nous obtenons l'agrément DÉFINITIF tant convoité et la confiance est rétablie.



Courant janvier 2022 les travaux d'extension débutent, destruction, arrachage du cotonéaster, hélas !

Février : terrassement et pose de poteaux béton pour accueillir le module préfabriqué.

Mars : livraison, grutage et raccordements bâtiment existant et module, 30 m² environ d'espace supplémentaire. Réorganisation des espaces, création d'un vestiaire, d'une zone de stockage et d'un bureau digne de ce nom.

Et ainsi, **nous répondrons AUX NORMES EXIGÉES**

Le DAB, c'est enfin parti...

L'épisode « inondations » a hélas décalé notre planning. D'ici 2 mois environ, face à la halle, la société LOOMIS installe le distributeur de billets de banque qui nécessite des travaux préalables particuliers, adaptés à ce type de service tant sur le stockage que sur les accès pour les clients et les transporteurs de fonds. Votre futur distributeur s'habillera d'une scène de l'histoire de la commune qui de nouveau prendra place devant l'Eglise. Indice en une du journal...

Encore un peu de patience et pour le printemps des « espèces » à disposition et plus aucune excuse pour se rendre au marché... nos commerçants vous attendent.



Le stade synthétique... serait-ce la fin ?



Été 2021, nous constatons l'affaissement du talus (côté bois) créant un trou sur l'angle du stade et une fragilisation des fondations du pylône béton supportant l'éclairage.

Novembre 2021, apparition de cavités le long du stade côté skate-park.

Une investigation détaillée s'impose.

La consultation d'entreprises spécialisées est lancée.

17 Janvier 2021 constat d'une aggravation du nombre et du volume des cavités. Fragilisation des fondations d'un 2eme pylône et début d'inclinaison.

Un arrêté d'interdiction d'accès à l'ensemble du stade et du skate park est émis.

Dès que nous aurons les résultats de l'intervention de l'entreprise d'investigation nous prendrons les décisions adaptées.

Quant à la « dangerosité » du revêtement synthétique de plus de 10 ans (en fin de vie), des analyses sont en cours.

Sauvons les abeilles : participez à la lutte contre le frelon asiatique en effectuant le piégeage des reines fondatrices

DONS DE PIÈGES À FRELONS

La Mairie met gratuitement à la disposition des habitants de la Commune des pièges anti-frelons. Fin 2012, le frelon asiatique a été classé par arrêté ministériel danger sanitaire de deuxième catégorie pour l'abeille domestique. En ce début 2022, si nous voulons conserver nos abeilles et éviter des accidents graves au sein de la population, nous devons tous ensemble lutter contre les frelons asiatiques. Pour cette raison, **la Mairie a fait l'acquisition de 100 pièges anti-frelons** afin de réaliser le piégeage à grande échelle des reines fondatrices. **Ensemble nous pouvons contenir l'invasion du frelon asiatique sur la Gironde, et protéger ainsi les Abeilles comme les Hommes...**

Si le cœur vous en dit, pour protéger votre entourage et nos abeilles, nous vous donnons rendez-vous

au Marché de la Halle
le 26 Février prochain
de 16H à 19H

Modalités : remise gratuite d'un piège et d'une dose d'appât par foyer, sur présentation d'un justificatif de domicile à Sadirac.



ELLES COMPTENT SUR VOUS !!!





Information concernant les travaux forestiers en cours sur la commune

La Mairie a été interrogée par des riverains sur l'exploitation des bois présents sur la commune. Cette forêt étant une propriété privée, nous avons contacté au mois d'octobre 2021 le propriétaire de ces parcelles, afin d'obtenir **des informations relatives à la gestion de cette exploitation forestière**, en espérant ainsi vous apporter des réponses.

Le propriétaire nous a répondu qu'il bénéficiait d'une autorisation de coupe reposant sur un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Afin de pouvoir vous informer au mieux, nous avons demandé au propriétaire, dès le mois d'octobre, la communication de son Plan Simple de Gestion.

Nous restons à ce jour dans l'attente de cette communication et avons sollicité **un contrôle de ce Plan auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**. Ces travaux forestiers ayant engendré des détériorations de la chaussée, **déjà endommagée par de fortes pluies**, suite aux passages de véhicules à fort tonnage et dans un souci de **sécurité publique** de la voirie communale, Monsieur le Maire a signé le 11 octobre 2021 **un arrêté réglementant la circulation des véhicules supérieurs à 3T5 sur les Chemins de Padouens, Calamiac et de la Porterie** (sauf service public et desserte locale).



Information concernant l'entretien du cimetière

Enlèvement des pots de chrysanthèmes défleuries prévue à compter du 1^{er} Mars 2022.

Comme tous les ans, les services techniques de la commune vont procéder à l'enlèvement des pots de chrysanthèmes défleuries présents dans le cimetière, afin qu'ils ne se dispersent pas dans les allées.

Si vous souhaitez conserver ces pots, nous vous invitons à venir les retirer d'ici le 1^{er} mars prochain.



Nouveau service de dépôt en ligne de vos demandes d'autorisations d'urbanisme : plus simple et plus rapide pour faciliter vos démarches !

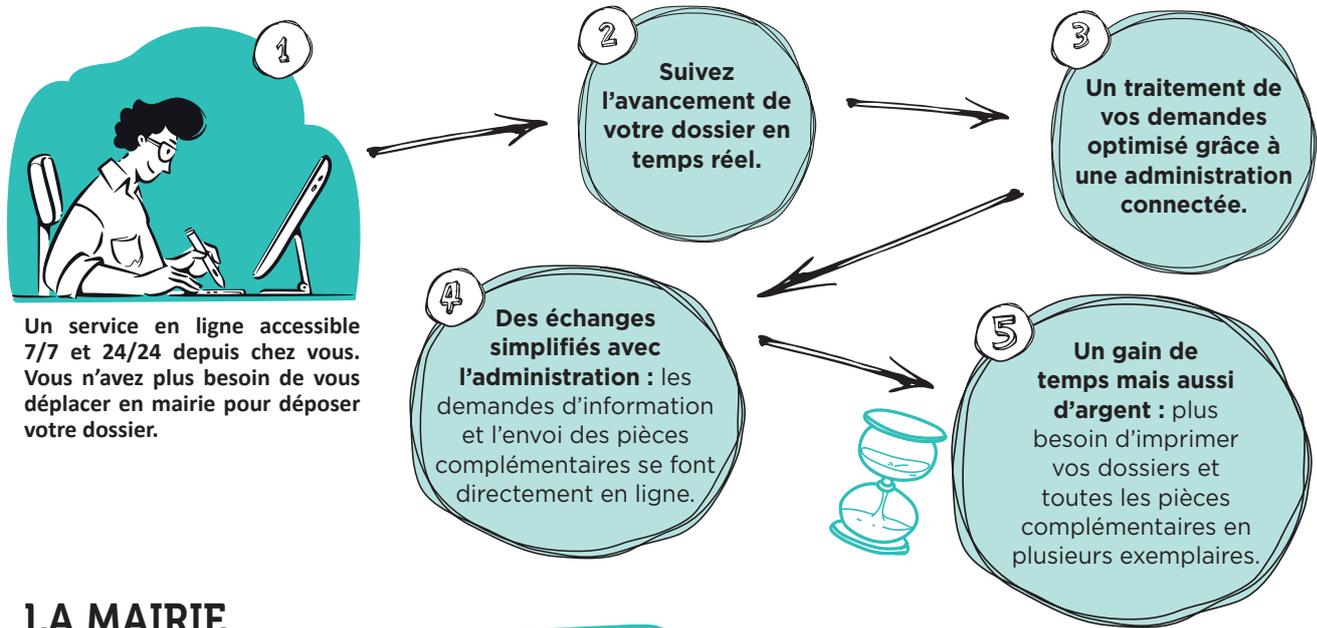
A compter de janvier 2022, votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisations d'urbanisme via la **plateforme e-permis** : www.e-permis.fr



- + simple
- + fiable
- + rapide

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉMARCHE EN LIGNE ?

Accessible à tous, la démarche en ligne est plus simple et plus rapide. Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.



LA MAIRIE POURRA-T-ELLE TOUJOURS M'AIDER À CONSTITUER MON DOSSIER ?

Les agents resteront toujours disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond de vos dossiers.

Je n'ai pas de connaissance en informatique, vais-je y arriver ?

Pas d'inquiétude la mairie vous accompagne dans la constitution de votre dossier électronique. En cas de difficultés ou de besoin, les agents restent à votre écoute pour vous conseiller : urbanisme@sadirac.fr - 05.56.30.62.29

Je n'ai pas d'accès à un poste informatique, comment faire ?

Le dépôt papier reste toujours possible en mairie ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse suivante : Mairie de Sadirac 25 route de Créon 33670 SADIRAC

Consultez les différentes étapes pour déposer votre dossier en ligne



Comment accéder au dépôt de vos dossiers en ligne ? C'est simple et rapide !

Rendez-vous sur la plateforme de dépôt sur www.e-permis.fr

accessible également sur le site de la mairie :

www.mairie-sadirac.fr

rubrique Urbanisme >

Formalités > Je dépose mon dossier en ligne



1 S'ENREGISTRER : CRÉER SON COMPTE E-PERMIS

Lors de votre première connexion cliquez sur le bouton « S'enregistrer » et renseignez les informations du formulaire d'inscription : les éléments marqués d'un astérisque sont obligatoires. Vous recevrez une confirmation d'inscription à la plateforme par mail.

2 S'IDENTIFIER : SE CONNECTER À LA PLATEFORME E-PERMIS

Vous pouvez maintenant accéder à votre compte en renseignant vos identifiants de connexion.

3 ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL : VOTRE TABLEAU DE BORD E-PERMIS

Le menu vous permet de naviguer et d'effectuer vos démarches sur E-permis.



Naviguez sur E-PERMISS

Ajoutez un dossier

Consultez un dossier

DÉPOSER UN DOSSIER

Cliquez sur « Créer un dossier » et choisissez le type de demande que vous souhaitez déposer.

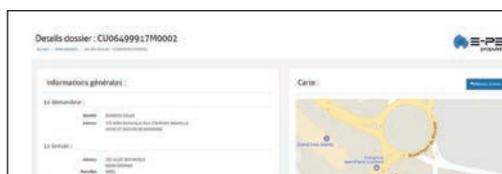
- Selon le type demande, vous serez amené à saisir les renseignements correspondant au document CERFA associé.
- Pensez à joindre à votre demande les pièces obligatoires.
- Un récapitulatif présente l'ensemble des données que vous avez saisies.
- Si le tout vous convient, il vous suffit de cocher la case « Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus » et de cliquer sur le bouton « Déposer » pour envoyer votre dossier auprès de la Mairie. L'envoi sera confirmé par un mail et vous recevrez dans votre espace personnel une notification de la réception de votre dossier.

Le bouton « Sauvegarder » permet de mettre la demande en mode brouillon. Vous pourrez ainsi déposer la demande ultérieurement



SUIVRE UN DOSSIER

En cliquant dans votre tableau de bord sur « Mes dossiers » vous pouvez accéder au détail de votre demande, consulter les étapes de traitement en mairie et télécharger le récépissé de dépôt.



Retrouvez la procédure détaillée de chaque étape du dépôt de vos demandes en ligne sur le lien suivant : www.udt-aquitaine.fr/index.php ou en scannant ce QR CODE



Notre commune impactée par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) : on vous explique

Dans le premier semestre 2021 nous avons appris que la commune est désormais concernée par la loi SRU et ce depuis le 01^{er} janvier 2021.

Qu'est-ce que la loi Solidarité et Renouveau Urbain ?

Instauré par la loi du 13 décembre 2000 le dispositif SRU modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement. Son objectif étant de développer la mixité urbaine et sociale, afin de lutter contre la ségrégation et la constitution de zones monofonctionnelles. Pour faire très simple, au travers de l'article 55 de la loi SRU, l'Etat impose à la commune de réaliser **25% de logements sociaux du parc des résidences principales**, sous peine de « prélèvements », autrement dit d'amendes. Sadirac compte à ce jour environ **1600 résidences principales**.



Pourquoi la commune de Sadirac est-elle concernée ?

La loi SRU s'applique aux communes d'au moins **3500 habitants, qui au regard de l'INSEE sont comprises dans la continuité de l'agglomération de Bordeaux** (décret du 6 août 2020) et dont le **taux de logements sociaux est inférieur à 25%**.

Ainsi au 1^{er} janvier 2021 sur la commune, les calculs font ressortir **un déficit de 353 logements sociaux** à construire pour rattraper le retard. Effet pervers du système, en construisant ces 353 nouveaux logements, s'appliquera la règle des 25%, à savoir 88 logements supplémentaires. De plus, chaque année la commune délivre 50 permis de construire, il faudra par conséquent produire 13 logements sociaux par an (50 X 25%). Le non-respect de cette obligation peut générer une pénalité allant de 45 000 à 225 000 euros pour les 353 logements manquants.

QUELLES DÉMARCHES LA MAIRIE A-T-ELLE ENTREPRISES ?

Dans un premier temps, nous avons reçu les conseillers de la préfecture qui sont venus nous présenter ce dispositif, puis dans un second temps le Secrétaire Général de la préfecture auquel nous avons fait part **de nos multiples interrogations quant aux impacts sur notre commune aussi bien au niveau environnemental** (artificialisation des sols) **que financier** : création de classes supplémentaires voire une nouvelle école à ériger (353 logements c'est 353 enfants susceptibles d'être scolarisés et accueillis pour déjeuner et en garderie), problèmes d'assainissement, voiries à créer restant à la charge de la commune, dépenses supplémentaires en eau (malgré l'injonction de Mme la Préfète de réduire notre consommation de 30%), des recettes en baisse car les bailleurs sociaux sont largement exonérés de taxe d'aménagement. Face à ces interrogations, la seule réponse qui nous a été apportée : « **la loi c'est la loi, nous devons la faire appliquer** » ... CQFD !

QUELLES SOLUTIONS LA MUNICIPALITÉ PEUT APPORTER ?

Répondre à cette obligation et en garder la maîtrise.

Si nous nous soustrayons à nos obligations, en plus de voir chaque année l'amende peser toujours plus lourdement dans le budget communal, la préfecture peut décider de **nous classer en état de carence**. Ce qui aurait pour conséquence d'une part de voir l'amende multipliée, mais aussi de permettre à la préfecture de prendre la main pour réaliser des logements où et comme bon lui semble pour couvrir cette obligation. Souhaitant absolument éviter que cela ne se produise, il nous faut donc **répondre à cette obligation mais en gardant la maîtrise**. Pour cela, nous allons devoir **identifier des sites** essentiellement dans **les zones UA et UB** (zone urbaine dense, et zone destinée à recevoir de l'habitat, des services et activités) **car ces logements doivent se situer près des services et des transports en commun pour y autoriser la réalisation de petites unités**. Dans un premier temps et au regard des besoins identifiés, principalement des logements de petites tailles seront demandés.

Agenda vie associative

FNACA

La **Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie** vous convie à la **Journée nationale du souvenir et de recueillement des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc : 60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie**. Cérémonie au Monument aux morts de Sadirac le samedi 19 mars à 15h, en présence du Maire, des élus et représentants des anciens combattants.

Repas-dansant organisé pour les anciens combattants et leurs amis sympathisants. Le dimanche 20 mars à 12h30 à la salle Cabrales. Réservations et renseignements auprès de M. GALARIN 05 56 30 67 79.

En 2022 débutera le **Congrès départemental de la FNACA à Sadirac**.



ACTION SOLIDAIRE SADIRACAISE RENDEZ-VOUS POUR LES BRADERIES !

Des vêtements et accessoires de prêt-à-porter à tout petit prix ? Ne cherchez plus ! Rendez-vous aux braderies de l'association Action Solidaire de Sadirac tous les mardis de 15h à 17h30 et un vendredi sur deux de 15h30 à 18h30.



Merci pour votre mobilisation !

POUR LA 35^{ÈME} ÉDITION DU TÉLÉTHON

Les 3 et 4 décembre 2021 les associations sadiracaises et la commune se sont mobilisées pour récolter des dons au profit du Téléthon qui permet de réaliser des recherches scientifiques pour lutter contre les maladies génétiques rares. De nombreuses actions ont été organisées sur ces 2 journées dans la commune mais aussi auprès des parents d'élèves des écoles. Grâce à votre participation ce sont au total **2 329€** qui ont été reversés à l'association AFM. **Un immense merci aux visiteurs et donateurs et aux associations pour leur engagement et leurs dons réalisés pour le Téléthon :** l'Union Sportive Sadiracaise, l'APEES, l'USS Danse, l'USS Judo, l'Action Solidaire Sadiracaise, le Comité de Jumelage, USS Tontons Flagueurs, la Troupinette, la Country, l'Age d'or, les Tamalou et Voix Si Voix La.



POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2021/2022, la commune de Sadirac a programmé deux spectacles dont les billetteries ont été reversées à la Ligue contre le cancer de Gironde.

⇒ **Le 15 octobre 2021 concert Les Dames de Chœur à l'Eglise de Sadirac pour Octobre Rose : 1 086€ avec 107 entrées.**



⇒ **Le vendredi 19 novembre 2021, le one man show de l'humoriste Marcus « Super Sympa » à la salle Cabrales dans le cadre du Mois des Gentlemen : 1 638€ avec 155 entrées.**



Merci aux spectatrices et spectateurs qui ont participé à ces 2 spectacles au profit de la prévention et de la lutte contre le cancer ! La remise officielle de chèques auprès de la ligue a dû être reportée en raison des mesures sanitaires et sera programmée à une date ultérieure.

SORTIES ET CULTURE au programme



© illustration : Pauline Amélie Pops

LE SALON DU LIVRE EST DE RETOUR À LA SALLE CABRALES
le dimanche 27 mars 2022 pour sa 12^{ème} édition !

Après une édition 100% numérique l'année dernière en raison du contexte sanitaire, la mairie de Sadirac organisera de nouveau cette année la 12^{ème} édition du Salon du Livre & de la BD de Sadirac à la salle Cabrales le dimanche 27 mars.

Ancré dans le paysage culturel de Sadirac, cet événement accorde une place importante **aux auteurs ainsi qu'aux maisons d'édition et libraires à destination de tout public, adulte et jeunesse**. Le Salon du Livre & de la BD de Sadirac favorise l'accès à la culture avec la mise en place d'actions culturelles autour du livre et de la littérature dans les écoles, et permet aux visiteurs de découvrir **l'actualité littéraire** de nombreux auteur-es du territoire, avec beaucoup de nouveautés pour cette édition ! **Dans le cadre du salon, la commune vous proposera un atelier gratuit avec Pops pour vous initier en famille (parents et enfants à partir de 6 ans) au dessin et à l'illustration.**

Le dimanche 27 mars de 10h à 18h - salle Cabrales 8, route de Saint-Caprais 33670 SADIRAC.

Entrée libre - pass sanitaire/vaccinal et port du masque obligatoires (selon les règles sanitaires en vigueur).

LES RENDEZ-VOUS à la bibliothèque...



NOUVEAU :

Venez découvrir le nouvel espace de l'étage de la bibliothèque où nous vous accueillerons pour les spectacles, animations, conférences...

Tous ces rendez-vous sont sur réservation au 05-56-30-61-17 ou par mail à bibliotheque@sadirac.fr

ATELIER D'ÉCRITURE « LE LÉGO DES MOTS » AVEC DOMINIQUE GARRAS

Les samedis 5 mars, 9 avril, 14 mai à 10h à la bibliothèque
Public : ado/adulte - 15 places sur réservation

LECTURE MUSICALE AVEC BLOP INTERJECTION

Le mercredi 16 mars «Guili Lapin» et le mercredi 18 mai à 15h à la bibliothèque
Tout public à partir de 4 ans - 30 places sur réservation

QUINZAINE DU NUMÉRIQUE « LE CONTE NUMÉRIQUE » AVEC FRED JOUVEAUX

Le mercredi 13 avril à 15h à la bibliothèque
Public jeunesse de 6-10 ans - 30 places sur réservation

CONFÉRENCE LITTÉRAIRE « GUILLAUME APOLLINAIRE, SA VIE ET SES AMIS ARTISTES » AVEC FRÉDÉRIC DUFOURG

Le samedi 30 avril à 10h30 à la bibliothèque
Public : ado/adulte - 30 places sur réservation



PROGRAMMATION À VENIR ...

SADIROCK
le samedi 2 avril à la
salle Cabrales

Le Printemps
fait sa fête
le dimanche 1^{er} mai

Manifestations et événements programmés sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.



Quand la céramique nous parle... nouvelle exposition en partenariat avec l'INRAP



Nous vous invitons à découvrir la toute nouvelle exposition de la Maison de la Poterie « **Céramique et archéologie préventive** », organisée en collaboration avec l'Inrap (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Exposition autour de l'archéologie préventive et des fouilles menées par l'Inrap sur Sadirac.



« VOUS AVEZ DIT ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE ? QUAND LA CÉRAMIQUE NOUS PARLE ... »

Bien souvent, l'archéologie fascine autant qu'elle questionne. Comment et par qui est-elle pratiquée ? À quoi s'intéresse-t-elle ? Que nous permet-elle d'apprendre ?

Conçue en partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap), cette exposition vous permet de mieux comprendre le processus, les métiers et les disciplines de l'archéologie. La céramique est l'un des matériaux les plus abondants découverts lors des fouilles archéologiques et est un vestige indispensable à l'archéologue pour dater un site et comprendre les activités humaines qui s'y déroulaient.

L'exposition offre également un éclairage sur l'artisanat potier découvert lors d'opérations d'archéologies préventives menées à Sadirac.

A découvrir jusqu'au 12 mars 2022 à la Maison de la Poterie de Sadirac



Entrée libre, tout public.

Cette exposition composée de panneaux et vidéos est également destinée aux plus jeunes, à partir de 7 ans.

Maison de la Poterie Place Fouragnan 33670 Sadirac

Tél 05 56 30 60 03 - Mail : museepoterie@sadirac.fr

Plus d'informations sur : www.maisonpoteriesadirac.fr

Pass sanitaire/vaccinal et port du masque obligatoires (selon les règles sanitaires en vigueur).



Blayet : Fosse-tessonnières, XVIIe-XVIIIe siècles.
© Wilford O'yl, Inrap.



Tioulet : Vestiges d'un four de la fin du XIIIe-début du XIVe siècle. © Wilford O'yl, Inrap



**Découvre l'archéologie
avec Tip Taupé !**

Les supports pédagogiques de l'exposition, réalisés par l'Inrap, permettent d'éveiller la curiosité des enfants et de les sensibiliser à l'archéologie.

Une dynamique de coopération relancée lors de l'assemblée générale de l'Association française des Cités de la Céramique (AfCC) à Sadirac



Née en 2003 à Moustiers-Sainte-Marie, l'Association française des Cités de la Céramique (AfCC) **réunit des villes, villages et territoires partageant une ambition commune : faire de la tradition de la céramique, élément identitaire patrimonial, un véritable levier de rayonnement et d'attractivité.**

A l'initiative de Monsieur le Maire, Patrick Gomez et de M^{me} Florence Fournier, Adjointe à la Culture et secrétaire de l'AfCC, **la commune de Sadirac a été proposée pour accueillir le 30 octobre 2021 cette nouvelle assemblée générale** portant comme thématique « **de la prospective territoriale à la mise en place de solutions durables** ». Dans une dynamique de réseau et de **coopération internationale**, l'AfCC s'est tournée à cette occasion vers 190 villes et villages de 7 pays européens, en accueillant notamment M. Giuseppe Olmeti, Directeur du Groupement Européen de Coopération Territoriale, et M. Paolo Masetti, Maire de Montelupo Fiorentino et vice-Président de l'association Italienne AiCC.

Parmi les axes de travail définis suite à ces échanges, les membres de l'AfCC souhaitent s'associer à plusieurs actions relayées sur différents pays lors de « **journées nationales** » sur le thème de la céramique, qui permettent de donner un « **coup de projecteur** » sur les territoires. D'autres actions bilatérales seront également mises en place, notamment des **expositions entre villes jumelles**. Monsieur Wilsius, conseiller régional Nouvelle Aquitaine

a réaffirmé la volonté de la région d'accompagner ces projets de territoires. **Ces actions seront intégrées aux projets de l'AfCC dès 2022.** La journée s'est achevée par la visite de la Maison de la Poterie de Sadirac et de l'exposition temporaire « **Nériage** » en présence de la céramiste Claire Roger.

La commune de Sadirac remercie chaleureusement les membres de l'AfCC et les personnalités qui ont participé à cette journée qui relance de nouvelles perspectives de coopération autour de la tradition de la céramique sur nos territoires.



Étaient présents :

M. Patrick Gomez, Maire de Sadirac, **M. Francis Wilsius**, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine, **M. Paolo Masetti**, Maire de Montelupo Fiorentino, Vice-Président de l'Association Italienne des Cités de la Céramique, **Mme Carole Roger**, Maire de Malicorne sur Sarthe, **Mme Florence Fournier**, Adjointe au Maire de Sadirac, Secrétaire de l'Association Française des Cités de la Céramique, **M. Jean Claude Koebel**, Adjoint au Maire de Betschdorf, Vice-Président de l'Association Française des Cités de la Céramique, **M. Romain Colin**, Conseiller municipal de Moustiers-Sainte-Marie, Vice-Président de l'Association Française des Cités de la Céramique, **Mme Clélia Chotard**, Adjointe au Maire de Malicorne sur Sarthe, Artisan d'Art, **M. Gilles Blanc**, Adjoint au Maire de Varages, **M. Patrick Mauboussin**, Conseiller municipal délégué de Malicorne sur Sarthe, **M. Nigel Atkins**, représentant la commune du Fel, **M. Jeremy Coleman**, potier et Président de l'AGAP, **M. Pierre Regaldo**, archéologue, **Mme Bernadette de Résseguier**, Conservateur, Moustiers Sainte Marie, **Mme Cécile Huet**, Responsable du Musée de Sadirac, **Mme Alexandra Beaudrouet** Pôle Européen de la Céramique, **M. Giuseppe Olmeti**, Directeur de l'Association Italienne des Cités de la Céramique, Secrétaire Général et Directeur de Projets du GECT, **M. Charles Fillit**, Directeur de l'AfCC.

Succès de l'exposition « Nériage » de Claire Roger

L'exposition « **Nériage** » de Claire Roger a rencontré un vif succès auprès des nombreux visiteurs, de Sadirac et d'ailleurs, venus nombreux découvrir ce travail exceptionnel.

Cette exposition s'inscrivait dans le cadre du Festival Céramique en Fête.

Les prochaines dates du festival seront les 11 et 12 juin 2022



Triptyque : acquisition de la municipalité qui rejoindra la collection contemporaine du musée.



Portraits de bénévoles Rencontre avec Josiane MILLOT présidente

et Anne-Marie LIMOUZINEAU-GONIN trésorière de l'association AmiBiSa (Association des Amis de la Bibliothèque de Sadirac).



Créatives, déterminées mais surtout passionnées, c'est la certitude de l'importance de la lecture et du plaisir de lire qui réunit en 1986 une poignée de bénévoles, parents d'élèves ou enseignants, pour créer l'association Lecture Pour Tous. Ces bénévoles construiront les fondations de la bibliothèque municipale. A partir d'une page blanche, tout était à écrire et à imaginer. De l'inventivité, les bénévoles n'en n'ont pas manquée pour développer d'année en année, aux côtés de la bibliothécaire, la bibliothèque de Sadirac qui attire un large public de tous âges.

Bénévoles depuis 30 ans et plus, nous avons contribué à la naissance et à l'essor de la bibliothèque de notre village et nous en avons tiré beaucoup de bonheur. Notre vie en a été changée, un peu ou beaucoup. Geneviève Villeneuve, l'une des fondatrices, a repris des études et est devenue bibliothécaire. Josiane est tombée en amour pour l'art de conter et devenue conteuse professionnelle.

Installer dans les années 80 une « vraie » bibliothèque dans un village comme Sadirac relevait d'une grande ambition. Nous l'avons portée grâce à la conviction que la lecture est fondamentale pour la construction et l'épanouissement de toutes les générations. Grâce aussi à une politique nationale en faveur du développement des bibliothèques. Et grâce au soutien d'élus. La municipalité rachète en 1985 le bâtiment en face de l'église, qui a abrité avant jusqu'à 7 appartements, afin d'y établir le centre socioculturel. Dans ces locaux 70m² sont dédiés à la création de la première bibliothèque qui ouvre en décembre 1986. Après plusieurs modestes extensions, elle s'est transformée pour devenir en 2007 la bibliothèque municipale telle que nous la connaissons aujourd'hui sur un espace de 435m² répartis sur 2 étages. Quel bonheur !

Dès 1986, la bibliothèque s'est fondée sur le compagnonnage avec les écoles lors d'ateliers «classes à la bibli» où sont déclinés lecture-plaisir, lecture découverte, écriture, échanges. D'autres animations ont réussi à

gagner l'intérêt des habitants : Fêtes de printemps, soirées contes, rendez-vous des enfants les mercredis et vacances scolaires avec contes et arts plastiques, lectures théâtralisées, puis Printemps des Poètes, Journée du Patrimoine... Notre souhait était de faire de la bibliothèque un lieu culturel de partage, accueillant et attirant pour tout le monde. La bibliothèque a même été pionnière de l'accueil des bébés lecteurs dans la communauté de communes du Créonnais.



Josiane - Jocelyne - Jeanne - Anne-Marie

Nous avons mis notre énergie, notre sérieux, notre enthousiasme et notre créativité pour faire exister ce service public. Il nous a fallu apprendre et assurer différentes tâches : la gestion des prêts et de la collection, la couverture des livres et la mise en rayons, l'accueil du public....

Nous n'y serions pas arrivés si nous n'avions pas eu le soutien des pouvoirs publics et d'élus, et si la municipalité n'avait pas embauché à mi-temps en 1990 Geneviève Villeneuve comme toute première bibliothécaire. Elle prendra sa retraite en 2009. En 2002, la bibliothèque se

pérennise en devenant entièrement municipale, avec deux postes à temps plein, Geneviève, bibliothécaire et Stéphanie Thez, agent du patrimoine.

L'association Lecture Pour Tous devient alors AmiBiSa et continue sa collaboration étroite avec les professionnelles. Elle sera longtemps porteuse d'idées. Le temps passant l'engagement n'est plus le même mais l'équipe actuelle perpétue le soutien à la vie de la bibliothèque, sous la responsabilité de Virginie Chiccoli qui a pris la succession de Geneviève en 2009. AmiBiSa constitue une force disponible pour le bon fonctionnement de la bibli, en appui sur différentes actions : accueil des classes, accueil des bébés, animations pour les enfants, lectures-plaisir, Journée du patrimoine, Nuit de la lecture...

L'histoire de la bibliothèque de Sadirac est celle d'une aventure collective très riche et féconde, dans laquelle bénévoles, professionnelles, élus ont su œuvrer ensemble. Anne-Marie Limouzineau-Gonin, bénévole depuis 1988, la raconte dans son nouveau livre « Il était une fois la bibliothèque de Sadirac, mémoires d'une bénévole » dont vous pourrez découvrir une présentation lors du Salon du Livre & de la BD de Sadirac le 27 mars prochain. Vous pourrez aussi y trouver ou retrouver son précédent ouvrage, « Sadirac, 1818-2018, histoire du bâtiment socioculturel ».

En bref

Retour en images sur les réseaux sociaux de la ville





LA PAROLE AU GROUPE «PARTAGEONS DEMAIN»



Cédric
ANTON



Catherine
VEDEL



Élodie
DUBEDAT



Claire
RIGLET



Christophe
BERTRAND



Amanda
COLLIARD

BONNE ANNÉE 2022 !

Nous espérons que l'année qui s'annonce nous apporte à Tous, plus de joie, de sérénité et de moments de partage en bonne santé. Nous avons une pensée toute particulière pour nos aînés isolés qui ont à subir les conséquences des restrictions sanitaires avec des annulations de moments festifs et de rencontres. C'est avec une équipe quasi nouvelle que nous commençons cette année. *(plus de détails sur notre page Facebook : www.facebook.com/sadiracinfo)*

LES COMMISSIONS

Suite à ces dernières installations, nous avons souhaité revoir la répartition des commissions et du CCAS afin de permettre de répondre aux compétences ou aux souhaits de chacun. Demande adressée par mail à la Mairie le 11/11/21, soit il y a plus de 2 mois. Notre demande serait arrivée trop tard pour être examinée et votée en CM du 17/11. Sur le PV du Compte Rendu de ce Conseil il est noté que le sujet sera étudié au prochain CM de décembre, mais rien n'a été porté à l'ordre du jour, ni voté ce jour-là.

Que devons-nous en conclure ? De notre côté, nous avons voté à plusieurs reprises, des changements d'élus de la majorité au sein des commissions. Nous ne nous y sommes jamais opposés, bien au contraire. Nous affichons donc notre totale incompréhension.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons eu aussi à relever des erreurs sur les retranscriptions de PV de séance. Certaines questions restent encore en suspens. Comme vous avez pu le constater, les Séances du Conseil Municipal ne sont plus retransmises en direct et sont apparemment enregistrées en audio pour « faciliter la rédaction des PV de séance. » Avec la crise sanitaire, la jauge d'accueil du public, lors du Conseil municipal, a été limitée à 5 personnes. Le respect des mesures gouvernementales ne doit pas pour autant priver le public de son droit d'accès aux délibérations des séances. Une retransmission numérique du Conseil Municipal avait été mise en place pourquoi a-t-elle été suspendue ? Bien que la limitation des jauges d'accès au Public soit levée au 2 Février. Certains administrés souhaitent la poursuite des retransmissions des séances.

LA CAISSE DES ÉCOLES

Une erreur s'étant glissée encore une fois dans le tableau de l'ordre des élus, il y a eu un certain « cafouillage » sur la nomination de l'élue en charge de la Caisse des Écoles. Nous pouvons vous confirmer qu'Élodie Dubedat sera votre nouvelle interlocutrice en cas de besoin.

L'ÉCOLE DE NOS ENFANTS (Lorient)

Outre les difficultés inhérentes à la Crise sanitaire, nos enfants et personnels enseignants se sont vus aussi confrontés en fin d'année à une pénurie de fournitures scolaires. Malgré les demandes faites auprès des élus concernés aucune solution n'a été apportée. Les parents et enseignants ont dû pallier à ce manquement. L'avenir et l'éducation de nos enfants reste une priorité pour notre commune et les moyens alloués doivent pouvoir répondre à leurs besoins.

LES ARRÊTS DE TRAVAIL ET LA PRÉVOYANCE

Nous avons signé un contrat d'assurance visant à prendre en charge les maintiens de salaire des agents pour absence maladie ou accident (d'origine professionnelle ou non). Cette assurance intervient après 15 jours de carence et son coût est de 8,40% des salaires bruts totaux, soit par exemple pour une masse salariale de 1million, un coût de 84 000 euros. Nous aimerions qu'une étude approfondie soit réalisée pour véritablement mettre en balance les avantages de ce contrat. Quel est le coût des arrêts de moins de 15 jours et ceux de plus de 15 jours ? Combien d'arrêts sont prolongés au-delà ? Quel est la part des arrêts attribués à une maladie ou un accident non professionnel et celle attribuée à une maladie ou accident professionnel ? Enfin, mettre en lumière et travailler sur les causes de l'absentéisme qui nécessitent une telle prévoyance. Nous sommes tous les « employeurs » des agents de la commune. C'est aussi notre devoir de nous assurer de leur bonne santé et de leur bien-être au travail.

En conclusion, pour 2022, notre Équipe en partie renouvelée, vous assure de notre disponibilité, de vous représenter auprès des instances communales, de rester vigilants au maintien d'une relation respectueuse et apaisée entre les élus et les administrés et d'œuvrer pour que Sadirac devienne une petite ville de « demain » où il fera toujours bon vivre.

Notre but est de vous informer sur les décisions et actions de la majorité en place, ainsi que de leur mise en œuvre, tout en vous représentant au sein des instances municipales concernées.

Nous sommes là pour vous recevoir vous écouter vous comprendre, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées vos commentaires vos critiques soit par le biais de notre adresse email, téléphone ou notre page Facebook.

ENSEMBLE, PARTAGEONS L'AVENIR DE SADIRAC, ENSEMBLE PARTAGEONS DEMAIN.





Info :

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- ⇒ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ⇒ Livret de famille
- ⇒ Justificatif de domicile.

Ou se rendre sur **MaJDC.fr**

S'inscrire sur les listes électorales

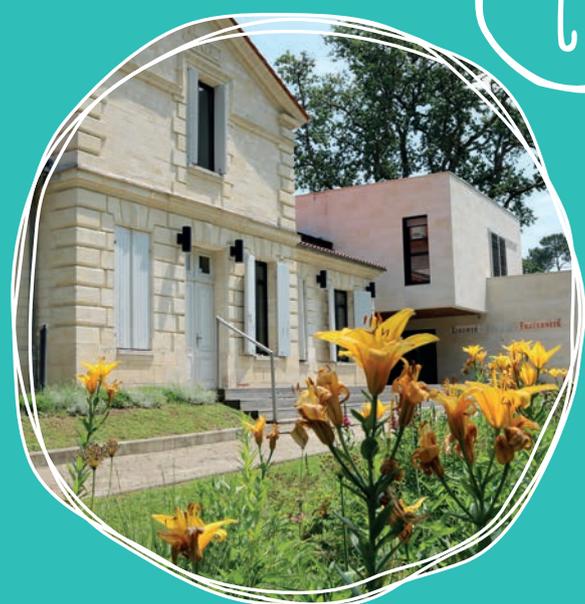
Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Nous vous invitons à prendre connaissance de votre situation électorale en vous rendant sur Service-Public.fr.

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de chaque conseil municipal en ligne dans la Rubrique « Mairie et services » sur www.mairie-sadirac.fr.

Les procès-verbaux sont consultables en version papier en Mairie. Pour lire le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021 scannez ce QR CODE



Informations mairie :

Mairie de Sadirac

25, Route de Créon
33670 SADIRAC

E-mail : infomairie@sadirac.fr
Tél. 05 56 30 62 29
Astreinte 06 14 39 24 83

Horaires d'ouvertures :

Les lundis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h





ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022

INSCRIVEZ-VOUS POUR VOTER

Jusqu'au 4 mars 2022

RAPIDE ET FACILE

1 COPIE DE PIÈCE D'IDENTITÉ

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE -3 MOIS

EN MAIRIE OU EN LIGNE SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)